



EIX-INFO n°9

janvier 2021



L'EDITO DU MAIRE

2020 a été pour nous tous, à bien des égards, une année hors du commun. Il nous a fallu relever un grand nombre de défis, faire face à des situations que nous n'aurions pu envisager quelques mois plus tôt, et appréhender des difficultés auxquelles nous n'avions jamais été confrontés jusqu'alors.

Le printemps a également été le moment du renouvellement de l'équipe municipale. Je veux à nouveau saluer le travail des conseillers sortants. Nous sommes tous de passage dans cette responsabilité. Il ne faut jamais l'oublier et ne pas obérer l'avenir de nos successeurs.

Je veux d'abord retenir que la solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles. Nous avons pu compter encore une fois sur l'engagement de bénévoles et de professionnels très sollicités : soignants, service de sécurité et de secours, commerçants, agriculteurs, enseignants, agents de service,.....

Merci encore une fois pour chaque geste, chaque attention. Merci pour votre compréhension et votre patience durant cette période délicate et inédite.

Courage à notre Foyer rural privé d'activités. Gardez toute votre motivation et envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits-courts et les produits locaux perdurent bien au-delà de cette crise et que nous soyons toujours en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens, dans l'avenir.

Je remercie le nouveau conseil municipal qui, dès son installation s'est mobilisé au service de la commune, en faisant preuve d'une grande cohésion. Les chantiers de cette mandature seront importants et chacun devra s'investir. L'intérêt général sera la boussole de notre équipe municipale.

Comme vous le savez, je suis également engagé auprès du Président de la Codecom du Pays d'Etain et les challenges à relever sont très nombreux.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Eix-info n°9, prenez bien soin de vous et de vos proches. Prenez plaisir à faire vivre notre belle commune !

Enfin, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2021.

Avec tout mon dévouement, MEILLEURS VŒUX ET A BIENTOT EN 2021 !

Jean NATALE, Maire de EIX

SOMMAIRE

Actualités communales 2ème semestre 2020



♦ Création newsletter.....	3
♦ Reprise de la terrasse de la salle d'animations	3
♦ Démolition du 12 rue Haute	3
♦ Vente de la remise à pompes	4
♦ Affouages.....	4
♦ Pose des guirlandes de Noël en régie.....	5
♦ Réparation, en régie, du point d'aspiration de la défense incendie rue de la Promenade.....	5
♦ Secrétariat de mairie	5
♦ Projet des travaux 2021	6
♦ Distribution des colis de Noël aux Anciens	7
♦ Cérémonie du 11 novembre 2020	7
♦ Activités du Foyer Rural	7
Urbanisme	8
Etat civil - Population.....	8
Activités du groupe scolaire.....	9
CODECOM du pays d'Etain	
♦ PLUI	10
♦ Transfert des pouvoirs de police	10
♦ Environnement : entretien des ruisseaux.....	10
♦ Calendrier de la collecte des ordures ménagères.....	11
♦ Calendrier du tri.....	12
Préventions :	
♦ Monoxyde de carbone	13
♦ Conseils de la Gendarmerie	14
♦ L'amiante ce boulet.....	16
Divers :	
♦ Spécial brûlage	17
♦ Dépôts sauvages (OM et tôles éternit amiantée)	18
♦ Centre socioculturel d'Etain et sa région et France Services.....	19
♦ Tarif des affranchissements au 1 ^{er} janvier 2021.....	21
♦ Recensement des jeunes	21
Informations diverses :	
♦ Eglise	22
♦ Contacts mairie	22
♦ Vos suggestions.....	23
♦ Chanson pour les enfants de l'hiver (Jacques Prévert)	23

L'ACTUALITE COMMUNALE

2^{ème} semestre 2020

CREATION D'UNE NEWSLETTER



Le projet de lettre d'information mensuelle a été mis en œuvre par Jean-Paul Guilbaud responsable de la commission communication.

TERRASSE DE LA SALLE COMMUNALE

Reprise des fissures de la terrasse par l'entreprise LAMBERT les 26 et 27 août 2020

DEMOLITION DU 12 RUE HAUTE

Après une longue procédure administrative, cet immeuble menaçant ruine a été détruit.

Après délibération, le conseil municipal avait retenu l'offre la moins disante, soit l'Entreprise Berthold pour un montant de 23 770€ HT (28 524€ TTC)



REMISE A POMPES



Cadastré B 778, le bien se compose d'un local d'une surface d'environ 55 m² au sol sur 2 niveaux, alimenté en eau et en électricité et d'un terrain d'environ 210 m² situé à l'arrière du bâtiment. Il est accessible par un chemin communal.

Le conseil municipal a décidé de procéder à sa vente. Après consultations, le bien sera vendu pour 36 000€ à M. Benoît BASSET, infirmier, qui désire y installer son cabinet.

AFFOUAGES



Cette année, 14 affouagistes se sont inscrits. Ce sont les petits bois des parcelles 16 - 17 et 18 qui seront exploités. Le délai d'exploitation est fixé au 15 octobre 2022.

Par ailleurs, le délai d'exploitation des parcelles 5 - 9 - 10 est prolongé pour une durée de 12 mois expirant le 15 octobre 2021.



Le prix du stère de bois est maintenu à 7 € l'unité pour les années 2020 à 2025.

NOM et PRENOM	Coupe n°	N° du lot	NOM et PRENOM	Coupe n°	N° du lot
BERTIN PATRICK	17-18	11	HILAIRE Ludovic	16	2
BOULANGER Bertrand	18	12	JACQUIN Frédéric	16	4
BRIGNOLES Romain	17	8	KHEDIM Rachid	16	3
CHEVALIER Christelle			KOPP Daniel	17	9
CURELY Guy	17	10	LOUIS Bertrand	18	5
GOEURY Pierre-Yves	16-17	6	NATALE Jean	16	1
HAYEZ Bernard	16	7	PAQUIN M. Dominique		

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX RELEVENT LES MANCHES

Pose des guirlandes de Noël

Le conseil municipal a décidé de procéder à la pose des guirlandes en régie. Bernard Hayez, Pierre-Yves Goeury, Christian Busseuil et Daniel Kopp ont relevé les manches durant le weekend de la Saint Nicolas et les ont finalement mises en place.

L'économie sur le budget de fonctionnement est d'environ 2 500 €



Réparation du point d'aspiration de la défense incendie du lavoir

Fin septembre 2020, Bernard Hayez, Daniel Dommange, Daniel Kopp et Pierre-Yves Goeury, ont sécurisé le point d'aspiration de la défense incendie rue de la Promenade.



SECRETARIAT DE MAIRIE

C'est le 31 décembre que notre secrétaire de mairie fera valoir ses droits à la retraite. Elle aura passé 20 ans en poste à Eix. Elle y était arrivée en juillet 2001.

Thomas Kazuk a donc été recruté pour la remplacer.

Ils travaillent en binôme depuis le 1^{er} décembre ce qui permet un passage de témoin en douceur.

Bonne retraite à Evelyne et bienvenue à Thomas.

Le respect du RGPD (archivages, dématérialisation, protection des données personnelles nécessite Windows 10 mais le matériel informatique ne supportera pas la mutation vers cette dernière version.

Le conseil municipal a donc décidé de procéder à son renouvellement par VDC Informatique pour un montant de 1 290€.



PROJETS DES TRAVAUX EN 2021

Dernièrement, Monsieur le Maire a rappelé les projets en cours (notamment ceux liés à la DETR 2018), l'état des lieux établi par une majorité de conseillers municipaux lors de la visite du 03 novembre 2020 des rues du village.

Dans un premier temps, il est urgent d'en engager certains puisqu'ils ont bénéficié d'une subvention dans le cadre de la DETR 2018. La date limite du début des travaux est fixée à fin avril 2021. Dans le cas contraire, la subvention serait perdue.

Le conseil municipal retient les travaux prioritaires suivants :

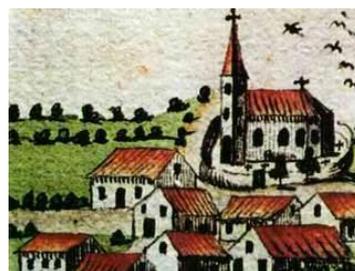
Lot 1 :

1. Accessibilité de l'église
2. Cimetière : réalisation d'une place PMR, plantation d'une haie et installation d'un passage piéton
3. Accès à la mairie : parking, passage piétons, plantations
4. Elargissement des trottoirs sur l'ouvrage d'art à proximité de la boulangerie



Lot 2 Eglise :

1. Restauration du parvis de l'église et de ses escaliers
2. Mur de soutènement
3. 2 Plantations



L'accès à la cour arrière de la mairie est en cours de réalisation.

C'est l'entreprise RJO Bâtiment qui réalise les travaux pour la somme de 4 728.72€ TTC



Défense incendie

Monsieur le Maire rappelle que les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies.

Un appel d'offre a été lancé afin de créer un nouveau point de pompage pour les pompiers en cas de besoin, derrière la salle communale.

Pour la réalisation de ces travaux, le conseil municipal a retenu l'entreprise la mieux disante soit la société Berthold pour un montant de 16 791.28€ TTC



Cérémonie du 11 novembre 2020



La situation sanitaire n'a permis de tenir la cérémonie du 11 novembre 2020 dans son format habituel, celle-ci n'étant pas ouverte au public.

Fidèles à la tradition, les maires d' Eix, d'Abaucourt Hautecourt, un porte drapeau et un clairon étaient présents pour honorer la mémoire des disparus de la Grande Guerre et de tous les morts pour la France.

Présents également quelques conseillers municipaux.

Après un dépôt de gerbe, la lecture du message officiel et l'appel aux morts, une minute de silence a été respectée.

La sonnerie aux morts a ponctué cette cérémonie.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX ANCIENS



En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal a décidé de remplacer le repas traditionnel des Anciens par une distribution avant Noël, d'un panier garni.

L'offre de l'épicerie fine, "Epicuroise" à Verdun a été acceptée : 10 colis 1 personne et 14 colis 2 personnes pour un montant de 1 057.20 €
La distribution a eu lieu le 23 décembre 2020.

ACTIVITES DU FOYER RURAL



Distribution de friandises aux enfants

En raison des contraintes sanitaires liées au coronavirus, les enfants n'ont pu fêter Saint Nicolas comme les autres années au City Bowl.

A l'attention des 64 enfants du village, une distribution de friandises (pain d'épices, chocolats, bonbons) en provenance de la boulangerie locale plus des livres et des peluches a été organisée par les responsables du Foyer Rural.

Les trois représentants au conseil communautaire des jeunes sont élus



Jean Natale, maire de la commune, était présent derrière l'urne tout au long du vote. Photo ER



Jean Natale entouré par Mathieu Jacques et Gaëtan Paillette, Loan Brouant étant absent. Photo ER

Au sein des écoles primaires du territoire doivent être élus les représentants au conseil communautaire des jeunes. L'élection a eu lieu à l'école d'Eix, pour trois sièges.

Jeudi 26 novembre, les élèves de CM1-CM2 de Laurie Veber et Maud Becq de-

vaient élire les membres du conseil communautaire des jeunes.

Cette élection se fait sur les trois établissements de primaire du territoire, avec six sièges pour Étain, trois pour Eix et trois pour Buzy.

Le conseil communautaire des jeunes comptera également onze collégiens de 6^e-5^e.

Au groupe scolaire Jean-de-

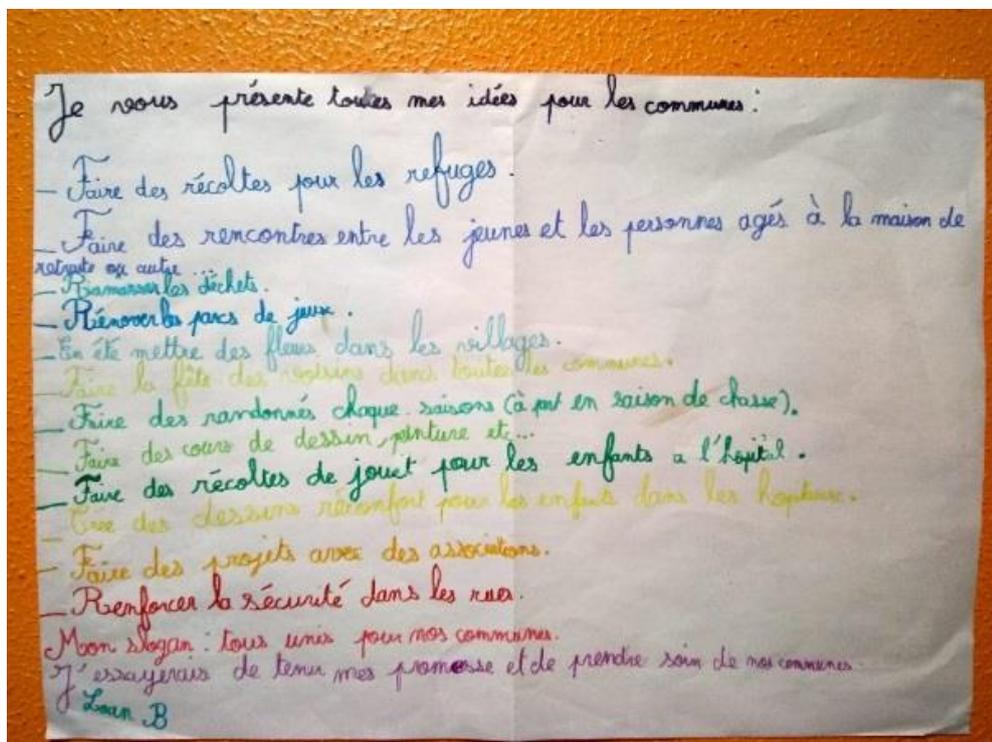
la-Fontaine, six élèves se sont présentés et il y avait 35 votants. Les six candidats ont décliné leur programme, avec affiche à l'appui.

Chaque élève possédait sa propre carte d'électeur, et le maire Jean Natale était présent derrière l'urne. Les élèves devaient passer dans l'isoloir et signer après leur vote.

Loan Brouant a obtenu 18

voix (absent ce jour-là), Mathieu Jacques 18 voix et Gaëtan Paillette 16 voix. Ils représenteront donc l'établissement lors de la première réunion du conseil communautaire des jeunes qui aura lieu en janvier.

Cet acte citoyen, important pour les jeunes élèves, leur donnera peut-être l'envie de s'engager pour leur commune à l'âge adulte.



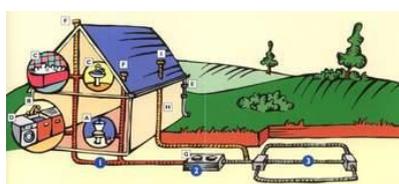
Les engagements de Loan BROUANT

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)



La CODECOM réfléchit à un PLUI où tous les différents documents d'urbanisme gérant les collectivités (par exemple : carte communale de Eix) devront être mis en cohérence avant 2023.

Transfert des pouvoirs de police du maire



Considérant que la communauté de communes du Pays d'Etain exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, voirie ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences au président de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé ci-dessus, décide la reconduction des pouvoirs de police spéciale suivants à la Communauté de Communes du Pays d'Etain, à savoir la Collecte des déchets ménagers et la Gestion de l'Assainissement non collectif



Environnement

Nous sommes souvent interrogés sur le problème de l'entretien des ruisseaux et de ses berges.

Ce petit guide résume l'essentiel et est à votre disposition en mairie ou sur demande par courriel.

A la demande d'un administré, voici la réponse de Maëlle Miro Padovani de la CODECOM qui a la compétence en matière d'entretien et d'aménagement des cours d'eau non domaniaux sur son territoire :



« L'intervention de la CODECOM est cadrée par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général qui autorise la Communauté de Communes à se substituer aux propriétaires riverains des cours d'eau afin de réaliser des travaux de restauration et d'entretien de ceux-ci dans un objectif de gestion globale et cohérente des milieux aquatiques. »

Les travaux d'entretiens hors des programmes d'intervention de la Codecom restent à la charge de riverain comme l'indique l'article L.215-2 du code de l'environnement, qui précise que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains et qu'ils sont tenus de les entretenir régulièrement. Il est donc de votre ressort de couper la végétation qui pousse les fils de votre clôture.... »

LA COLLECTE des ordures ménagères



MARDI

- ABAUCOURT-HAUTCOURT
- BLANZÉE
- CHÂTILLON-SOUS-LES-CÔTES
- DAMLOUP
- DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT
- EIX
- ÉTAIN *
- FOAMEIX-ORNEL
- FROMÉZEY
- GINCREY
- GRIMAUCCOURT-EN-WOËVRE
- MAUCOURT-SUR-ORNE
- MOGEVILLE
- MORANVILLE
- MORGEMOULIN
- MOULAINVILLE

* Toute la commune sauf Avenue du Général de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs chênes; Lotissement du Moulin; Route de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière

VENDREDI

- BOINVILLE-EN-WOËVRE
- BRAQUIS
- BUZY-DARMONT
- ÉTAIN *
- GUSSAINVILLE
- HERMÉVILLE-EN-WOËVRE
- LANHÈRES
- PARFONDRUPT
- ROUVRES-EN-WOËVRE
- SAINT-JEAN-LÈS-BUZY
- WARCQ

* Uniquement Avenue du Général de Gaulle; Chemin du Haut Bois; Cités Patton; Lotissement des Cens; Lotissement des Clairs Chênes; Lotissement du Moulin; Route de Damvillers; Route de Foameix; Rue des Grèves; Rue du Cimetière



HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Fermée	Fermée
MARDI	Fermée	14h à 17h / 17h30*
MERCREDI	Fermée	14h à 17h / 17h30*
JEUDI	Fermée	Fermée
VENDREDI	Fermée	14h à 17h / 17h30*
SAMEDI	9h à 12h	14h à 17h
DIMANCHE	9h à 12h	Fermée

* du 01/04 au 30/09



DES COMPOSTEURS EN BOIS SONT

EN VENTE

Deux capacités possibles :

- 400L au tarif de 28€
- 600L au tarif de 33€

SUR PRISE DE RENDEZ-VOUS.

JOURS FÉRIÉS

Vendredi 1^{er} janvier
 Samedi 1^{er} mai
 Samedi 8 mai
 Mercredi 14 juillet
 Dimanche 15 août
 Samedi 25 décembre



Pour tout renseignement, veuillez contacter le service environnement au 03 29 87 86 08 ou par mail environnement@codecom-pays-etain.fr

SEMAINES IMPAIRES

Étain + Centre Étain SAUF lotissement du Moulin; Avenue Général de Gaulle; Haut bois; Route Damvillers; Rue des Grèves; Rue du cimetière

SEMAINES PAIRES

Villages + Centre Étain AVEC lotissement du Moulin; Avenue Général de Gaulle; Haut bois; Route Damvillers; Rue des Grèves; Rue du cimetière

CALENDRIER du tri 2021

* CENTRE ÉTAÏN :

Rue Justin Paul + HLM; HLM Rue du Colonel Autun; Maison de retraite; Place de la Martinique; Place des Fusillés; Place J. B Rouillon; Rue du chanoine Bonne; Rue Pasteur; Rue Raymond Polnarcé; Rue Saint Martin; Rue Thiers; Impasse Beethoven; Rue Vandières

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V 30	1 L	1 M
2 S Report	2 M	2 M	2 V 13	2 D	2 M	2 V 26	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V 36	3 D	3 M	3 V 48
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V 22	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V 6	5 V 9	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V 44	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V 31	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V 18	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V 1	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V 40	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V 14	9 D	9 M	9 V 27	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V 36	10 D	10 M	10 V 49
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V 23	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V 6	12 V 10	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V 46	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V 30	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V 19	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V 2	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V 41	15 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V 16	16 D	16 M	16 V 28	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V 37	17 D	17 M	17 V 60
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V 24	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V 7	19 V 11	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V 46	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V 38	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V 20	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V 3	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V 42	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V 18	23 D	23 M	23 V 29	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V 38	24 D	24 M	24 V 61
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V 26	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 M	26 V 8	26 V 12	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V 47	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V 34	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V 21	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V 4		29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V 43	29 L	29 M
30 S		30 M	30 V 17	30 D	30 M	30 V 30	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L		31 S	31 M		31 D		31 V 62

*JOURS FÉRIÉS CONCERNÉS PAR UN REPORT DE COLLECTE : VENDREDI 01 JANVIER 2021 REPORTÉ LE SAMEDI 02 JANVIER 2021

DANS MON SAC JAUNE, JE METS



DANS MON SAC JAUNE, JE NE METS PAS



LE TRI DU VERRE

CONFORME



NON CONFORME



Les IDÉES RECUES sur le tri



FAUX

- ✗ Je dois laver mes emballages avant de les mettre dans le sac.
- ✗ Même si je trie, les déchets finissent tous au même endroit.
- ✗ Il faut enlever le bouchon de la bouteille plastique avant de la jeter.
- ✗ Il faut emboîter ses déchets pour que cela prenne moins de place dans le sac.



VRAI

- ✓ Ne pas rincer les emballages, il suffit de les vider.
- ✓ L'ensemble de vos déchets va dans les centres de tri pour y être valorisé.
- ✓ Les bouchons sont eux aussi recyclables.
- ✓ Lorsque les emballages sont imbriqués les uns dans les autres, la séparation au centre de tri est impossible et les emballages ne sont pas valorisés. Il convient donc de séparer les déchets.

Monoxyde de carbone



Pendant l'hiver 2019-2020, 89 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés en région Grand Est, exposant 298 personnes à ce gaz. Deux personnes sont malheureusement décédées*.

Le monoxyde de carbone peut toucher tout le monde. En effet, il est dû à une mauvaise combustion au sein d'un appareil de chauffage ou de cuisson (chaudière, chauffe-eau, chauffage d'appoint mobile, cheminée, cuisinière, brasero, groupe électrogène à moteur thermique, etc). Si la plupart du temps les intoxications ont lieu au domicile (85%), elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

Quels sont les signes d'intoxication ?

- **L'intoxication dite « chronique »** se manifeste par des maux de tête, des nausées, une confusion mentale, de la fatigue. L'intoxication est lente et les symptômes de cette intoxication sont peu spécifiques et peu évocateurs. Elle peut être confondue avec d'autres pathologies.
- **L'intoxication aiguë** entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voire le coma ou le décès.

Que faire en cas d'accident dû au monoxyde de carbone ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Faire évacuer les locaux et vider les lieux de leurs occupants.
- Appeler les secours : le numéro unique d'urgence européen (112 et le 114 pour les personnes malentendantes) ou les pompiers (18) ou le SAMU (15).
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers.



Pour la population, par le gendarme

Sécurisation des achats sur internet

Mesures de confinement, commerces de proximité fermés, simplicité d'utilisation des sites marchands, vous allez être nombreux à acheter sur le net.

Parmi les nombreux sites d'achat se dissimulent parfois, plus ou moins habilement, des vendeurs malveillants qui peuvent vous coûter bien plus cher que le produit initialement désiré.

Alors comment sécuriser ses achats sur internet ?



La Gendarmerie de la Meuse vous donne les bonnes pratiques pour éviter les arnaques et escroqueries.

- ✓ **Méfiez-vous des offres trop alléchantes** : pensez à comparer les prix sur différents sites web. Si l'offre vous semble trop belle pour être vraie, il est recommandé de ne pas procéder à l'achat du produit.
- ✓ **Vérifiez l'autorité du site web** : Privilégiez des achats sur des sites liés à des sociétés françaises ou de l'Union Européenne (il existe une réglementation européenne qui s'applique à ces sites en cas de litige et qui vous protège).
 - Tapez dans un moteur de recherche le nom du site vendeur, suivi du mot "arnaque" ou "escroquerie". Faites de même pour vérifier l'identité du vendeur si vous êtes sur un site "place de marché".
 - De manière générale, Privilégier les annonces qui donnent une adresse mail et un numéro de téléphone.
- ✓ **Menez quelques vérifications de base au moment de payer** (légalement deux clics sont obligatoires).

Le premier clic : la page de vérification de la commande (produits demandés, quantité, prix, mode de livraison...). Vérifiez attentivement toutes ces informations et faites également attention à ce que d'autres options supplémentaires, que vous ne désirez pas, n'aient pas été rajoutées automatiquement (assurances, livraison payante...).

Le second clic confirmera effectivement la commande : Avant ce clic, vérifiez que l'adresse web du site comporte impérativement la mention "https://" et non "http://" (Le -s à la fin est symbole de sécurité pour éviter le piratage de votre carte bancaire) et un pictogramme en forme de cadenas.



- ✓ **Privilégiez les moyens de paiement en ligne sécurisés en ligne** (Paylib, Paypal ou e-Carte Bleue...).
- ✓ **Si vous utilisez votre carte bancaire**, ne communiquez rien d'autre que votre numéro de carte, le nom associé au compte bancaire, la date de validité de la carte et le cryptogramme à trois chiffres situé au dos de la carte et en aucun cas le code PIN.

Si vous n'allez pas régulièrement sur ce site, supprimez votre numéro de carte bancaire enregistré sur le site marchand pour qu'il ne tombe pas un jour dans de mauvaises mains.



Pour toute urgence composez le 17

(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

Pour la population, par le gendarme

Prévention de la cybermenace

Avec ce nouveau confinement et le recours en masse au télétravail, vous allez être nombreux devant vos écrans, autant de victimes potentielles, cibles de cyberattaques (Hameçonnage, vol de données, ransomware, escroquerie, piratage...), la liste est longue et non exhaustive.



Selon le rapport annuel de Proofpoint, leader de la cybersécurité et de la mise en conformité, 99% des cyberattaques requièrent une action humaine pour se propager. (rapport de septembre 2019).

La gendarmerie de la Meuse vous conseille pour les prévenir au maximum.

- ✓ Tout doit être considéré comme douteux et demande des vérifications : L'expéditeur et son adresse mail, un site en **Https**, des offres trop alléchantes... En cas de doute n'hésitez pas à pratiquer un contre-appel au destinataire.
 - ✓ Votre **mot de passe** doit être **fort et unique** (un mot de passe par compte est l'idéal)
 - ✓ Votre **réseau Wifi** doit être **sécurisé** (bannissez le wifi-public, recourez à un VPN, sécurisez de votre box...)
 - ✓ En cas de télétravail : Réservez l'outil confié par l'employeur à un usage strictement professionnel. Analysez les support USB, consultez votre messagerie personnelle depuis un multimédia personnel.
- Pour en savoir plus cliquez sur l'icône  sous ce message.

La gendarmerie de la Meuse vous rappelle également que des plateformes sont mises à votre disposition **pour signaler des contenus ou de comportements illicites**, notamment en matière de terrorisme (apologie, incitation à la haine, menace de commettre un crime...) auxquels vous vous seriez retrouvés confrontés au cours de votre utilisation d'Internet.

Les liens,   sous ce message vous permettront de le faire tout en informant de la démarche à suivre

Pour toute urgence composez le 17 

(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

L'amiante



www.lamiante-ce-boulet.fr

Les objectifs de la campagne sont multiples :

- faire connaître les risques liés à l'amiante, souvent invisibles et sous-estimés par les particuliers,
- diffuser les conseils pour se protéger, protéger son entourage et l'environnement,
- permettre de mieux appréhender la réglementation.

DEPOT SAUVAGE !





Spécial brûlage

Malgré les informations distribuées, on a pu encore voir ce feu à Eix, ces derniers jours !



Pour la population, par le gendarme

Prévention des incendies

et...

En Meuse (zone gendarmerie), durant les 15 premiers jours de septembre, 30 incendies ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers. Outre, le déploiement conséquent de moyens, c'est l'origine humaine qui est pointée du doigt.

L'Inattention, l'Imprudence, la Négligence ou encore **l'Inconscience**, ne doivent pas trouver d'excuses dans la sécheresse.



Le 08 septembre, 3 hectares de la forêt d'Argonne brûlent nécessitant des moyens terrestres et aériens.



...interdiction du brûlage.

À l'origine de la quasi totalité des incendies cités ci-dessus, le brûlage, en plus du risque qu'il représente, est une réelle atteinte à l'environnement.

La gendarmerie de la Meuse vous rappelle que tout brûlage y compris de déchets, dits « verts » (tontes de pelouses, taille d'arbre, élagages...), est strictement interdit.

Les contrevenants s'exposent à une **amende de 450 euros** (article 131-13 du code pénal) voire de sanctions pénales plus graves en fonction de la nature des déchets brûlés.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ...

... 5 900 km parcourus par une voiture diesel récente (à 80 km pour une essence)

... 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchèterie située à 20 km

... 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au bois

Des solutions existent :

✓ La collecte en déchèterie

Vous pouvez amener vos déchets verts à la déchèterie la plus proche (c'est obligatoire pour vos déchets de jardin contenant d'autres types de déchets : plastiques, bois traités...).

✓ Le compostage domestique

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas,... Cela permet ainsi de réduire vos déchets et de produire un amendement de qualité pour le sol.

✓ Le broyage

Broyer soi-même ses déchets verts à l'aide d'un broyeur électrique ou thermique ou d'un sécateur (pour les petites quantités). Le broyat peut être revalorisé au jardin comme paillage. Ce procédé permet de limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freine la progression de certains ravageurs comme les limaces.

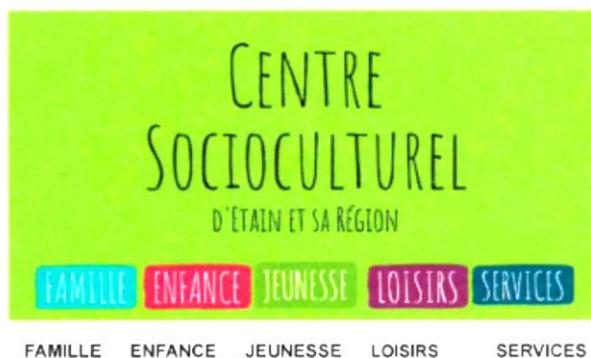
Pour toute urgence composez le 17

(ne pas répondre à ce présent message de prévention)

Dépôts sauvages : HONTEUX!!!
Un peu de civismeMERCI



Centre socioculturel d'Etain et sa région et France Services



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au regard de la situation sanitaire actuelle et des nouvelles directives nationales, l'ensemble des ateliers et activités sont **annulés**, et ce jusqu'à nouvel ordre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la reprise de ces derniers via notre [Facebook](#) ou bien par newsletter!

Néanmoins, l'ensemble de l'équipe du Centre Socioculturel se tient quotidiennement à votre disposition afin de répondre à vos besoins.

Avant tout déplacement dans nos locaux, nous vous **recommandons de contacter l'accueil au 03.29.87.21.41**. Sur place, le port du masque est obligatoire et il vous sera demandé de respecter les consignes sanitaires.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : Fermé au public le matin / 13h30 - 17h00

Mardi au Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Réouverture de la bibliothèque du Centre Socioculturel (Rue Lataye - Etain)

Ouverture les mercredis et samedis, de 14h à 16h.

Accueil uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès de l'accueil du CSC.

FERMETURE DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU 25 DÉCEMBRE 2020 AU 3 JANVIER 2021

Nouveau service : "PRÊT À EMPORTER"

Service de retrait de livres et documents

1. J'indique mon choix de documents par téléphone ou par mail au Centre Socioculturel.

Tel : 03.29.87.21.41. Mail : contact@cscetain.org

2. Je conviens d'un rendez-vous avec l'agent d'accueil.

3. Je récupère ma commande à l'heure et date prévues à la bibliothèque du Centre Socioculturel.

France Services

Kézako?

Grâce à France Services, chaque habitant du territoire peut accéder à certains services publics dans un lieu unique et convivial. Il sera accueilli par un agent formé qui l'accompagnera dans ses démarches administratives du quotidien, qu'elles soient numériques ou non!

Quelles démarches puis-je faire?

- **Caisse d'allocations familiales (CAF)**

Informations / Aide aux démarches en ligne : déclaration trimestrielle, simulations, changement de situation, etc..

- **Ministères de l'Intérieur et de la Justice (ANTS)**

Information / Aide aux démarches en ligne et demandes de titres (CNI/Passeport - Permis de conduire - Certificat d'immatriculation)

- **Services des impôts et de la direction générale des Finances publiques (DGFiP)**

Informations / Aide aux démarches en ligne : Création espace particulier, déclaration de revenus, changement de situation, etc..

- **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)**

Informations / Aides aux démarches en ligne : Consultation âge de départ, aide à la constitution du dossier de demande de retraite.

- **Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)**

Informations / Aide aux démarches en ligne : Création espace Ameli, édition d'attestations et relevés, demande de Complémentaire Santé Solidaire, demande de Carte Vitale, etc..

- **Mutualité sociale agricole (MSA)**

Informations / Aide aux démarches en ligne : déclaration trimestrielle, simulations d'aides, changement de situation, édition d'attestations et relevés, demande de Complémentaire Santé Solidaire, etc..

- **Pôle emploi**

Aide à la recherche d'emploi, création de CV et lettre de motivation, création espace candidat, actualisation, etc...

- **La Poste**

Création de boîte mail.

KOZLOWSKI GWENDOLINE - 03.29.87.21.41. / 06.07.23.05.64.

Centre Socioculturel d'Étain et sa Région - 25 Rue des écoles - 55400 ETAIN

Tarif des affranchissements

En 2021, les prix des timbres seront les suivants :



- Timbre **ROUGE** : **1,28 € €** (Lettre Prioritaire **J+1**)
- Timbre **VERT** : **1,08 €** (Lettre Écologique **J+2**)
- Timbre **GRIS** : **1,06 > €** (Lettre Économique **J+4**)

Affranchissez tous vos courriers et utilisez le nombre nécessaire à votre envoi en tenant compte du poids de celui-ci :

Jusqu'à 20 g = 1 timbre

Jusqu'à 100 g = 2 timbres

Jusqu'à 250 g = 4 timbres

Jusqu'à 500 g = 6 timbres

Jusqu'à 3 kg = 8 timbres

Recensement des jeunes



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire **de ses 16 ans et la fin du**

3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique : permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, etc.

INFORMATIONS DIVERSES

EGLISE

Pour prendre contact avec le secrétariat du presbytère d'Etain :

Paroisse Saint Michel du Val d'Orne

1 rue Lavaux

55400 ETAIN

Heures d'ouverture : **9h00 à 11h00, mardi, jeudi et vendredi**

Tel. : **03.29.87.14.17**



Merci aux nouveaux habitants de passer en mairie pour se présenter

CONTACTS MAIRIE



Mairie d'EIX
5 rue Basse

55400 EIX

03 29 88 34 40

mairiedeeix@wanadoo.fr



mercredi de 17 h à 18 h

Contact Maire :

06 60 82 57 04

SECRETARIAT



OUVERTURE AU PUBLIC

lundi de 17 h 00 à 18 h 30

vendredi de 10 h 00 à 11 h 00

visiter notre site internet à l'adresse :

www.eix.fr



Vos suggestions

Merci pour votre grande indulgence si des erreurs ou fautes ont été commises



Ce bulletin a été rédigé par nos soins, n'hésitez pas à nous faire connaître vos suggestions pour améliorer cette parution.

Pour ce faire, vous pouvez nous retourner ce bulletin en nous précisant vos observations en déposant ce document dans la boîte aux lettres de la mairie, soit par notre rubrique contact de notre site internet : www.eix.fr NOM et Adresse (facultatif)

Vos Observations :

.....
.....
.....



Chanson pour les enfants l'hiver

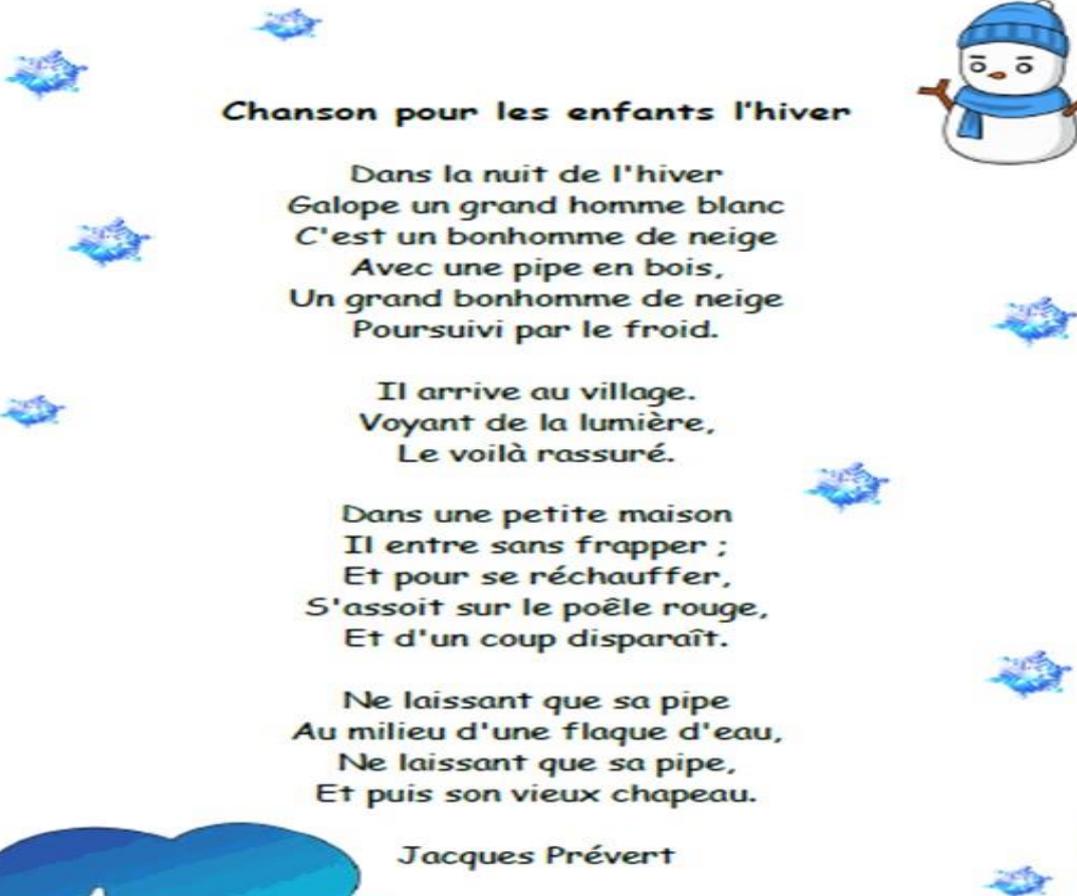
Dans la nuit de l'hiver
Galope un grand homme blanc
C'est un bonhomme de neige
Avec une pipe en bois,
Un grand bonhomme de neige
Poursuivi par le froid.

Il arrive au village.
Voyant de la lumière,
Le voilà rassuré.

Dans une petite maison
Il entre sans frapper ;
Et pour se réchauffer,
S'assoit sur le poêle rouge,
Et d'un coup disparaît.

Ne laissant que sa pipe
Au milieu d'une flaque d'eau,
Ne laissant que sa pipe,
Et puis son vieux chapeau.

Jacques Prévert



de la mairie de la commune de Eix

